

**CONSEIL MUNICIPAL DE BAGNOLES DE L'ORNE NORMANDIE**  
**SEANCE DU 15 DECEMBRE 2025 A 18 H 30**  
**COMpte-rendu**

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à dix-huit heures trente, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil municipal de la commune de Bagnoles de l'Orne Normandie, sous la Présidence de Monsieur Olivier PETITJEAN, Maire.

**Étaient présents :**

Monsieur Olivier PETITJEAN, Maire ;  
Madame Virginie DREUX-COUSIN, Maire déléguée ;  
Mesdames Françoise ADDA, Manuela CHEVALIER, Sylvaine FOURRÉ et Clémence CORBEAU ;  
Messieurs Benoît DUBREUIL, Sylvain JARRY, Daniel MARIE et Arnaud BOULANGER (à partir du 6), Adjoints ;  
Mesdames Nadine BELZIDSKY, Corinne BETHMONT, Alexandra LANGLOIS, Isabelle ROBINE et Diane de SALABERRY (à partir du 9) ;  
Messieurs Jean-François BELLIARD, Ludovic DUBREUIL, Denis DUGRAIS, Jean-René DUGRAIS, Jean GAULUPEAU, Olivier GERBAUD, Étienne JOUSSET et Bruno MOCHE.

**Absents excusés :**

Madame Nathalie AUBERT qui a donné procuration à Madame Virginie DREUX-COUSIN

**Absents :** Mesdames Armelle DESTAIS et Aurélia HOUSSAYE.

Monsieur Dylan BILCARD--TERRIER.

Convocations du 09 décembre 2025 adressées par voie dématérialisée aux Conseillers Municipaux et à leur domicile pour ceux n'ayant pas ce mode de communication.

**ORDRE DU JOUR**

1. Élection du secrétaire de séance .....	2
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 novembre 2025 .....	2
3. Communication des procès-verbaux des séances du conseil communautaire de la Communauté de Communes Andaine-Passais .....	2
4. Délégations du Conseil Municipal au Maire .....	2
5. Adressage « Passage de la lisière des Andaines » .....	2
6. Taxe départementale additionnelle à la taxe de séjour .....	2
7. Attribution de compensation – Montants définitifs 2025 .....	2
8. Finances locales – Budget principal – Décision modificative n°6 .....	2
9. Convention de recouvrement avec la Direction Générale des Finances Publiques .....	3
10. Convention Fonds friche – Avenant n°2.....	3
11. Installation d'un pylône de téléphonie mobile à l'hippodrome .....	3
12. ONF – Convention d'occupation précaire conférant un droit privatif en forêt domaniale des Andaines – Avenant n°2.....	3
13. SARL Horizon 360 – Convention d'occupation temporaire du domaine public pour un parcours acrobatique – Avenant n°1 .....	3
14. ONF – Convention de partenariat .....	3
15. Régie Eau et assainissement – Redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif.....	3
16. Régie Eau et assainissement – Redevance pour la performance des réseaux d'eau potable .....	3
17. Intercommunalité – Rapport 2024 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.....	3
18. Questions diverses .....	4

## **ÉLECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Madame Virginie DREUX-COUSIN est désignée à l'unanimité et au scrutin public secrétaire de séance.

## **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2025**

Le procès-verbal de la séance du 20 octobre 2025 est approuvé.

## **COMMUNICATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ANDAINE-PASSAIS**

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, dite « Loi engagement et proximité », le procès-verbal de la réunion du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Andaine-Passais du 25 septembre 2025 a été transmis aux conseillers municipaux le 12 novembre 2025.

## **DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées, conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

### Tarifs (alinéa 2 - article L2122-22 du CGCT)

Par décision n°25-049 du 08 décembre 2025, Monsieur le Maire a autorisé un bail de chasse sur les territoires de Saint-Ursin à Lignières-Orgères entre la Régie Eau et assainissement et un particulier pour un loyer annuel fixé à 240 €.

D25-126

## **ADRESSAGE « PASSAGE DE LA LISIERE DES ANDAINES »**

Le passage reliant l'Avenue de La Ferté-Macé et l'Avenue de la lisière des Andaines au droit de l'Office de Tourisme est nommé « Passage de la lisière des Andaines ».

D25-127

## **TAXE DEPARTEMENTALE ADDITIONNELLE A LA TAXE DE SEJOUR**

La Convention relative à l'instauration et la perception par le Département de l'Orne de la taxe additionnelle à la taxe de séjour perçue par la Commune de Bagnoles de l'Orne Normandie est adoptée.

La taxe additionnelle sera perçue par la commune au même moment et de la même façon qu'elle perçoit sa propre taxe de séjour. Son taux est fixé à 10% de la taxe de séjour.

D25-128

## **ATTRIBUTION DE COMPENSATION – MONTANTS DEFINITIFS 2025**

Le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) est présenté et approuvé par le Conseil Municipal.

D25-129

## **FINANCES LOCALES – BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°6**

Une décision modificative du Budget principal est adoptée afin de prendre en considération les derniers ajustements réalisés par la CLECT.

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées</b> 2046-26 – Attributions de compensation d'investissement	7 169,50 €	
<b>Chapitre 23 – Immobilisations en cours</b> 2313-70 - GARE	- 7 169,50 €	
<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

D25-130

## **CONVENTION DE RECOUVREMENT AVEC LA DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

La charte partenariale entre la commune et la Direction Générales des Finances Publiques permettant de définir une politique de recouvrement a été approuvée.

D25-131

## **CONVENTION FONDS FRICHE – AVENANT N°2**

Un avenant à la convention Fonds friche est adopté afin de prolonger ladite convention dans l'attente des documents administratifs permettant de solder les subventions en 2026.

D25-132

## **INSTALLATION D'UN PYLONE DE TELEPHONIE MOBILE A L'HIPPODROME**

Le projet d'installation d'un pylône de téléphonie mobile sur le site de l'hippodrome et la convention qui l'encadre sont approuvés.

Le site retenu est un emplacement de 70 m<sup>2</sup> qui permettra l'implantation d'un pylône de 36 m avec 2 antennes ainsi que des équipements techniques. Ce projet permettra de couvrir la zone blanche qui s'étend avenue Robert Cousin, rue de l'Hippodrome et rue de Saint Ortaire.

D25-133

## **ONF – CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE CONFERANT UN DROIT PRIVATIF EN FORET DOMANIALE DES ANDAINES – AVENANT N°2**

Un avenant à la convention d'occupation avec l'ONF permettant l'activité du parcours acrobatique est adopté afin de la prolonger d'une année, aux mêmes conditions financières.

D25-134

## **SARL HORIZON 360 – CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR UN PARCOURS ACROBATIQUE – AVENANT N°1**

Un avenant à la convention d'occupation du domaine public avec la société Horizon 360 est adopté afin de la prolonger d'un an.

D25-135

## **ONF – CONVENTION DE PARTENARIAT**

La convention de partenariat entre la commune et l'ONF déterminant les modalités d'entretien des sentiers et équipements proposés aux usagers en forêt domaniale des Andaines est adoptée.

D25-136

## **REGIE EAU ET ASSAINISSEMENT – REDEVANCE POUR LA PERFORMANCE DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Le montant de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assaini est fixé à 0,1008€/m<sup>3</sup>, applicable à compter du 1er janvier 2026.

D25-137

## **REGIE EAU ET ASSAINISSEMENT – REDEVANCE POUR LA PERFORMANCE DES RESEAUX D'EAU POTABLE**

Le montant de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable devant être répercutée sur chaque usager du service public d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu est fixé à 0,025 €/m<sup>3</sup>, applicable à compter du 1er janvier 2026.

## **INTERCOMMUNALITE – RAPPORT 2024 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS**

Le Conseil Municipal prend acte du rapport 2024 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Madame Nadine BELZIDSKY indique que, suite à la communication tardive d'un compte rendu de la commission Communication institutionnelle, l'article écrit par l'opposition n'a pas pu être transmis avant impression du Bulletin municipal.  
Monsieur le Maire précise que la commission a été à nouveau réunie depuis et qu'il a été décidé de repousser la sortie du prochain Bulletin municipal à après les élections municipales de 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h20.